Image not found or type unknown

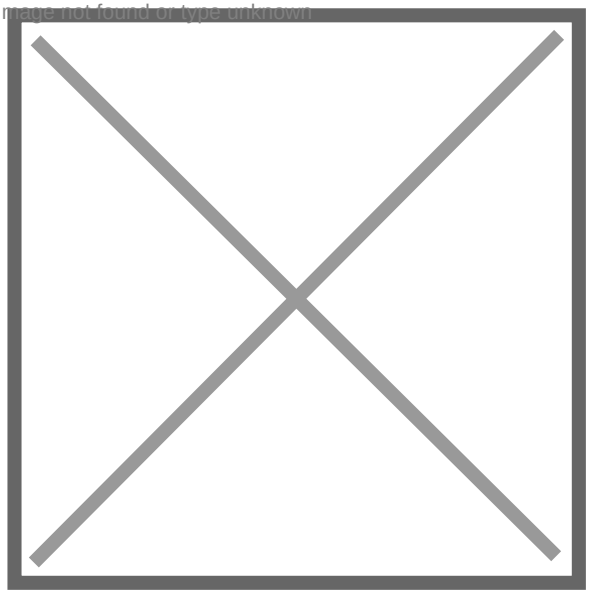

Droit de préhenpsion du maire

Par **ciscato**, le **10/03/2010** à **17:26**

Bonjour, nous vendons la maison de mon père qui est évaluée à 55000euros, nous avions un amateur à 60000 euros mais la notaire a dit que le maire mettait son droit de préhenpsion, n'avons nous que le droit d'accepter quels sont les recours possibles ? merci

Par **amajuris**, le **12/03/2010** à **14:48**

bonjour,
il s'agit du droit de préemption urbain.
pour préempter la commune doit avoir un projet d'intérêt général suffisamment élaboré. la commune a-t-elle répondu officiellement par écrit au notaire suite à la transmission de la décision d'aliéner ?
si vous ne voulez pas vendre à la commune il suffit de décider de ne plus vendre.
Cordialement

Par **ciscato**, le **15/03/2010** à **10:06**

le maire a un projet élaboré avec la dde et les domaines sur le déceloppement du centre du village. il a fait une proposition écrite chez la notaire qui n'a pas jugé utile de nous en avertir.aucun des héritiers n'a les moyens d'entreprendre les travaux , nous devons laisser faire. merci d'avoir bien voulu me répondre bonne journée.

Par **fif64**, le **15/03/2010** à **16:58**

Plusieurs solutions :

- Soit le maire préempte au prix proposé. dans ce cas, c'est quasi transparent pour vous, donc accepter.

- Soit le maire préempte à un prix inférieur. Dans ce cas
* soit vous acceptez
* soit vous refusez et garder le bien
* soit vous demandez à ce que ce soit le juge compétent en matière d'expropriation qui fixe la valeur. Mais dans ce cas, vous serez tenu de vendre au prix fixé par le juge (et la commune sera tenue d'acheter).

Je vous conseille de prendre un avocat qui se chargera de toutes les formalités (le notaire pourra le faire, mais ce sont des procédures qui ne sont pas régies par le décret fixant la rémunération des notaires. dans ce cas, le notaire, se paiera sur la base d'un article 4 (cad honoraires libres) et ça risque de vous revenir plus cher que par un avocat).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés